

LA GAZETTE DE L'ÉGALITÉ



MAIRIE D'AUBERVILLIERS

Mission Droits des femmes et
Lutte contre les discriminations.

124 rue Henri Barbusse · 93 300 Aubervilliers

Tél. : 01.48.39.50.86 / 52.62

[http://www.aubervilliers.fr/
Mission-droits-des-femmes-
et-lutte-contre-les-discriminations](http://www.aubervilliers.fr/Mission-droits-des-femmes-et-lutte-contre-les-discriminations)

La Gazette de l'égalité est une publication de la Ville d'Aubervilliers, proposée par la Mission municipale Droits des femmes et Lutte contre les discriminations et soutenue par le CGET.

Nouvelles discriminations interdites :
LA PERTE D'AUTONOMIE
ET LA PRÉCARITÉ SOCIALE



DES DÉBATS POUR AIDER
LES JEUNES
À LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS



VIOLS ÇA SUFFIT !



STOP AU NON PAIEMENT
DES PENSIONS ALIMENTAIRES

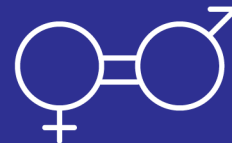


AGRESSION SEXUELLE
EN DIRECT



LE FOOT SE JOUE AUSSI
AU FÉMININ

FOCUS



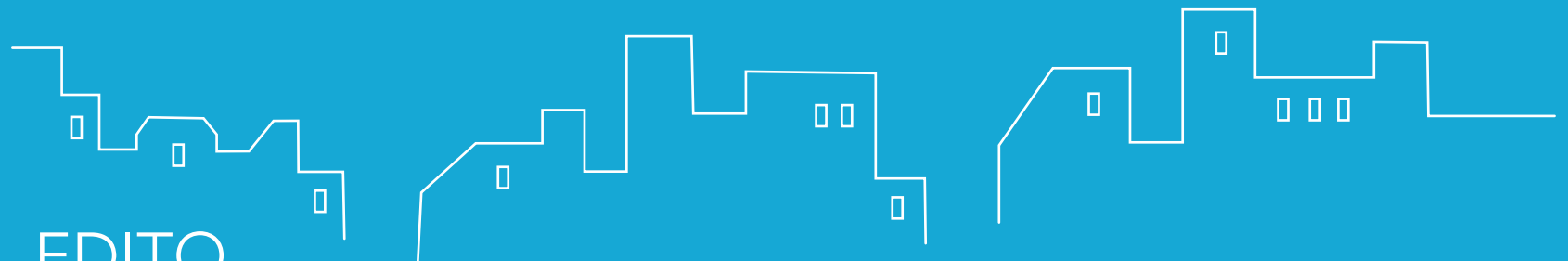
L'ÉGALITÉ

ÇA NE FAIT PAS MAUVAIS GENRE



ADRESSES UTILES
ET AGENDA





EDITO

La laïcité n'est pas un principe contre les religions, mais celui qui organise la liberté de pouvoir avoir, ou non, une religion. Comme le dit l'Observatoire de la laïcité, la laïcité doit rester, dans l'esprit de compromis et d'équilibre qui fut celui de la loi du 9 décembre 1905, tout simplement un principe d'organisation de la République, pour faire vivre ses valeurs : liberté, égalité, fraternité.

Or ce mot est parfois malmené, et à juste titre nombreux sont ceux qui ressentent une grande confusion sur sa signification et sa mise en œuvre. Mais il ne faut pas laisser cet outil précieux visant à l'égalité de toutes et tous aux mains de celles et ceux qui souhaiteraient réduire les libertés fondamentales ou l'utiliser dans une logique de stigmatisation.

C'est pourquoi le plan local de prévention et lutte contre les discriminations, que je coordonne avec l'appui de la Mission Droits des femmes et Lutte contre les discriminations, intègre la laïcité dans son programme d'actions, en l'alliant à la lutte contre les préjugés et à un souci d'amélioration de l'égalité de traitement des habitant.es.

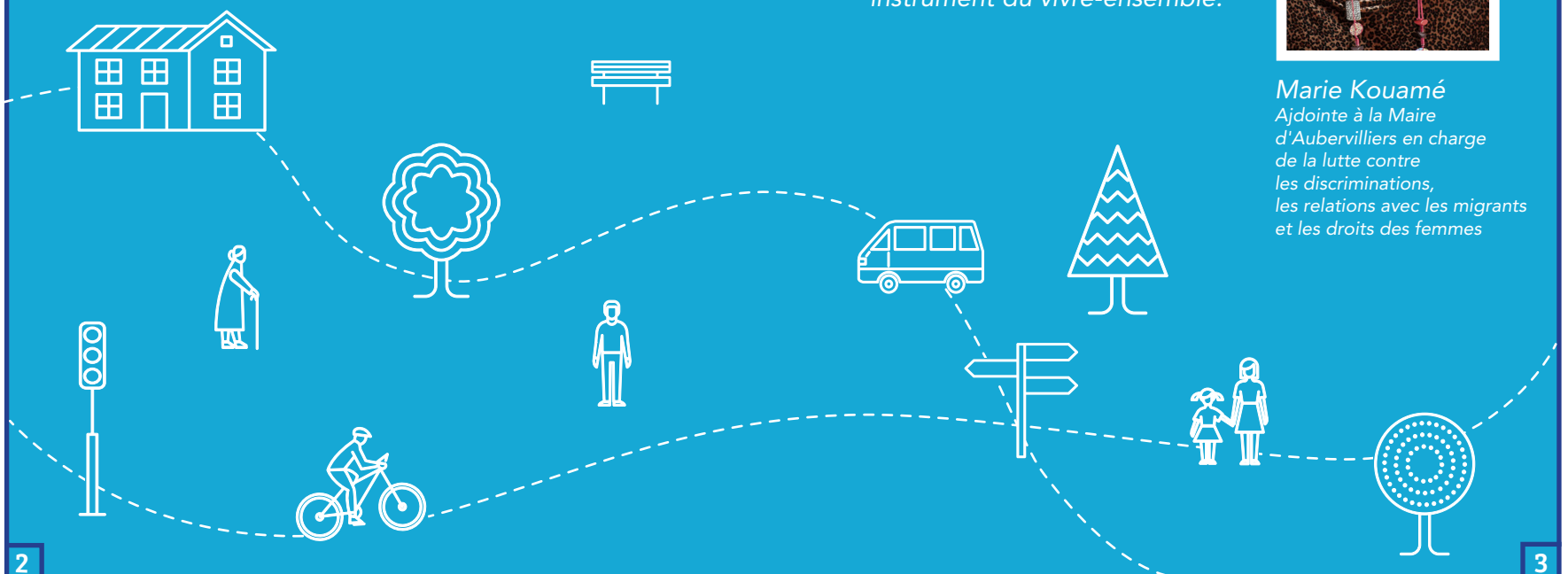
N'oublions pas que la laïcité repose sur trois piliers :

- La liberté de conscience, qui est un droit fondamental.
- La séparation des pouvoirs politique et religieux (l'Etat, les collectivités territoriales et les services publics sont neutres et impartiaux).
- l'égalité, sans discrimination, de tous les citoyens et citoyennes quelles que soient leurs croyances et leurs convictions.

Le respect de ces principes, dans un climat parfois tendu en raison de polémiques stériles, est un défi qui nécessite la connaissance fine de la loi et une possibilité de dialogue apaisé. Pour cette raison un groupe de professionnel.les de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse, que nous remercions chaleureusement, a réalisé en 2016 un diagnostic, et des préconisations que nous allons collectivement mettre en œuvre en 2017. Seront ainsi organisés des formations, des ateliers et des actions pour promouvoir l'égalité et faire connaître la laïcité comme instrument du vivre-ensemble.



Marie Kouamé
Ajdoite à la Maire d'Aubervilliers en charge de la lutte contre les discriminations, les relations avec les migrants et les droits des femmes





NOUVELLES DISCRIMINATIONS INTERDITES :

LA PERTE D'AUTONOMIE

ET LA PRÉCARITÉ SOCIALE

Le droit français compte désormais 22 critères de discrimination. La « perte d'autonomie » fut introduite par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. Et depuis la loi du 24 juin 2016, faire obstacle à des candidatures en raison de la vulnérabilité économique (par exemple refuser un.e candidat.e au motif que ses revenus proviennent de l'aide personnalisée au logement) est un délit de discrimination.



DES DÉBATS POUR AIDER LES JEUNES

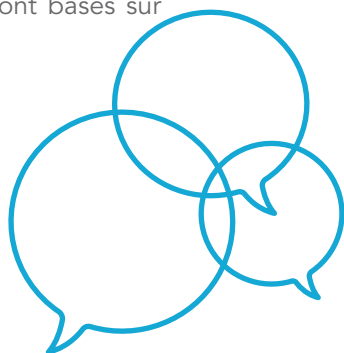
À LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Défenseur des droits a publié, lundi 19 septembre, un « panorama particulièrement inquiétant » des discriminations à l'embauche liées à l'origine. Mais les acteurs locaux ne sont pas en reste pour aider les jeunes.

L'Association logement jeunes 93 (aujourd'hui rebaptisée Alteralia) a accueilli en mars un débat « Jeunes et discriminations : à quoi sert le droit ? » avec Slim Ben Achour, avocat spécialiste des discriminations, une déléguée du Défenseur des droits et le Point Information jeunesse. A son tour la Mission locale a organisé, en octobre, un séminaire « Insertion et discrimination » avec l'intervention de Fayçal Megherbi, avocat spécialiste des discriminations, ainsi que deux autres juristes et une politologue. Ces temps ont permis aux jeunes de mieux connaître les différents usages du droit dans la lutte contre les discriminations : il peut être un outil militant, mais aussi un allié pratique pour rétablir l'égalité. On a par exemple appris que grâce au renversement partiel de la charge de la preuve, c'est moins difficile que ce que l'on croit de prouver une discrimination devant un Conseil des Prud'hommes. En effet la victime doit montrer que la discrimination est plausible, mais c'est ensuite au mis en cause de prouver que ses choix sont basés sur des critères non discriminatoires.

Fut aussi présentée l'« action de groupe » pour les victimes de discrimination, incluse dans la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle, et qui permettra, dès le décret d'application promulgué, aux victimes d'une même discrimination de s'allier en justice.

Slim Ben Achour 01.44.56.91.91



VIOLS ÇA SUFFIT !

Le Haut Conseil à l'Égalité a publié en octobre 2016 un avis montrant que le viol – agression sexuelle avec pénétration – est un phénomène massif mais encore peu dénoncé et peu condamné en France. Parmi les dizaines de milliers de victimes, 1 sur 10 porte plainte, et seule 1 plainte sur 10 aboutira à une condamnation. La quasi-totalité des victimes sont des femmes et des enfants (59% des victimes l'ont été pour la 1^{ère} fois avant 18 ans) et la majorité des auteurs des hommes. Le rapport pointe des raisons (une tolérance sociale qui laisse peser la responsabilité sur les victimes, des problèmes de recueil des preuves, des délais de prescription trop courts..) et donne de nombreuses recommandations allant de la sensibilisation (notamment des jeunes) à l'égalité, à la formation des professionnels en passant par un meilleur accompagnement des victimes.

[HTTP://WWW.HAUT-CONSEIL-EGALITE.GOUV.FR/](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/)
0800 05 95 95 SOS VIOLS FEMMES INFORMATIONS
 NUMÉRO NATIONAL ET ANONYME ET GRATUIT



« AGRESSION SEXUELLE »

EN DIRECT

Plus de 2.500 plaintes ont été déposées par les téléspectateurs à la suite de l'émission « 35 heures de Touche pas à mon poste » présentée par Cyril Hanouna le 13 octobre.

Un des chroniqueurs a embrassé par surprise (et donc sans son consentement) les seins d'une femme qui venait de lui refuser un baiser. Les téléspectateurs dénoncent une agression sexuelle. La place des femmes dans les médias reste problématique comme en témoigne le rapport du CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel) paru en 2016 qui évoque notamment les propos sexistes, les stéréotypes et la sous-représentation des femmes sur les plateaux en tant qu'"experts", "intervenants" et "invités politiques" (30% pour les chaînes d'info).

STOP AU NON PAIEMENT

DES PENSIONS ALIMENTAIRES



40% des pensions alimentaires sont mal ou non payées. 85% des foyers monoparentaux étant des femmes seules avec enfants, ces dernières se retrouvaient parfois dans des situations très difficiles.

C'est pourquoi le 1^{er} janvier 2017 sera créée une agence qui permettra d'agir en cas de pensions alimentaires impayées (une somme sera versée par les Caisses d'allocations familiales qui seront également chargées de poursuivre les conjoints et ex-conjoints qui ne respectent pas la loi).

LE FOOT SE JOUE AUSSI AU FÉMININ

Le 31 juillet, l'équipe de France féminine des moins de 19 ans (les Bleuettes) s'est imposée 2-1 face à l'Espagne en finale de l'Euro 2016 devenant ainsi championne d'Europe. **Preuve s'il en fallait une que le football et le sport féminin français se portent bien.**



L'ÉGALITÉ ÇA NE FAIT PAS MAUVAIS GENRE

HALTE AUX MANIPULATIONS !

Beaucoup de fausses informations et de rumeurs circulent autour du mot « genre » ou d'une « théorie du genre ». Or en fait, le genre est un concept qui permet d'analyser les rapports entre femmes et hommes dans les sociétés et d'étudier la construction par l'éducation et la société des différences non biologiques (culturelles) entre les sexes.

LE GENRE N'EST PAS UNE THÉORIE OU UNE IDÉOLOGIE MAIS UN CONCEPT SCIENTIFIQUE.

De nombreux chercheurs et chercheuses étudient et utilisent le concept de genre dans des disciplines très différentes allant de la sociologie, à l'histoire en passant même par la neurobiologie.

CATHERINE VIDAL A PAR EXEMPLE PROUVÉ QUE LE CERVEAU SE CONSTRUIT ET SE MODIFIE EN FONCTION DE L'ÉDUCATION ET DE CE QUE L'ON APPREND. IL N'EXISTE DONC PAS PLUS DE DIFFÉRENCES NATURELLES ENTRE LES CERVEAUX MASCULINS ET FÉMININS QU'ENTRE CEUX DE DEUX PERSONNES DU MÊME SEXE.

PARLER DE GENRE NE VEUT PAS DIRE QU'IL N'Y A PAS DE DIFFÉRENCES PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.

Il y a évidemment des sexes biologiques différents mais réfléchir avec le concept de genre permet de voir que l'on n'est pas homme ou femme de la même manière au Moyen-âge et aujourd'hui, ou dans tous les pays du monde. Les rôles, les statuts, les tâches, les valeurs, les comportements, les façons de se vêtir, les loisirs, les métiers... des femmes et des hommes sont différents selon les époques et les lieux et sont donc influencés par la société dans laquelle on vit et l'éducation que l'on reçoit.

AU 16^{ÈME} SIÈCLE EN FRANCE, LE ROSE ÉTAIT LA COULEUR DES PETITS GARÇONS CAR C'ÉTAIT UN DÉRIVÉ DU ROUGE, COULEUR DE LA PUISSANCE ET LES PETITES FILLES ÉTAIENT HABILLÉES EN BLEU, COULEUR DE LA VIERGE MARIE. AUJOURD'HUI DANS CERTAINES SOCIÉTÉS, LES HOMMES PORTENT TRADITIONNELLEMENT DES JUPES.

CHEZ LES NA EN CHINE, CE SONT MAJORITAIREMENT LES HOMMES QUI EFFECTUENT LE TRAVAIL DOMESTIQUE !

CERTAINS MÉTIERS QUI ÉTAIENT INTERDITS AUX FEMMES EN FRANCE IL Y A 100 ANS, SONT OU SERONT BIENTÔT MAJORITAIREMENT EXERCÉS PAR DES FEMMES. C'EST LE CAS DES MÉDECINS OU DES AVOCATS.

Prouver que le féminin et le masculin se construisent différemment à travers les époques et les lieux/sont construits socialement permet de montrer que des différences qui paraissent naturelles ne le sont pas toujours!

LE GENRE : UN OUTIL POUR PENSER LES INÉGALITÉS

L'idée de différences « naturelles » de caractère et de comportement entre les femmes et les hommes produit des stéréotypes ou idées reçues (parfois inconscients!) qui conduisent aux inégalités. Montrer que les préjugés ne se fondent pas sur des vérités naturelles permet donc de lutter contre les injustices.

SI L'ON DIT QUE LES FEMMES SONT « NATURELLEMENT » PLUS DOUÉES POUR S'OCCUPER DU MÉNAGE ET DES ENFANTS, ON DÉVELOPPE DES PRÉJUGÉS SUR LEURS COMPÉTENCES ET ON LES EMBAUCHERA MOINS POUR DES POSTES À RESPONSABILITÉ OU DANS DES MÉTIERS TECHNIQUES. À L'INVERSE DES HOMMES PEUVENT ÊTRE DISCRIMINÉS POUR TRAVAILLER DANS LES CRÈCHES (ALORS QU'ILS ONT LES DIPLOMES ET PEUVENT ÊTRE TOUT AUSSI COMPÉTENTS QUE LES FEMMES) CAR ON PENSE QU'ILS NE SONT « PAS FAITS POUR CELA ».

On reproduit donc une séparation qui continue de paraître « normale ». Or, les domaines vus comme féminins (le foyer, l'éducation, les métiers du soin, la beauté...) sont souvent moins valorisés et rémunérés que les domaines dits « masculins » (la politique, le travail technique, la direction d'entreprise, le sport de haut niveau...)

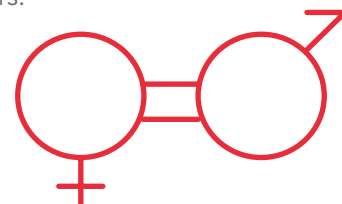
TOUS ET TOUTES DIFFÉRENT.ES AU-DELÀ DES CLICHÉS !

Le genre permet donc de travailler pour l'égalité, la lutte contre les violences, les discriminations et les stéréotypes - qui enferment les hommes et les femmes dans des cases prédéfinies, et entravent la liberté et l'épanouissement des personnes. Il ne s'agit pas de dire que nous sommes identiques ou d'influencer le choix des personnes, mais au contraire de respecter les différences et de permettre à chaque individu de développer librement sa personnalité au-delà des injonctions de la société.

PAR EXEMPLE, EN TRAVAILLANT CES SUJETS AUPRÈS DES ENFANTS ET DES PROFESSIONNEL.ES, ON NE FORCE PAS LES PETITS GARÇONS À JOUER À LA POUPÉE ET LES FILLES AUX PETITES VOITURES MAIS ON FAIT EN SORTE QU'ILS AIENT LE DROIT DE LE FAIRE, S'ILS LE VEULENT, SANS AVOIR HONTE

La Mairie d'Aubervilliers utilise cette analyse de genre dans de nombreux domaines et récemment sur la question des loisirs s'adressant aux jeunes. S'il n'y a pas de volonté de mettre en avant les garçons et d'oublier les filles, on peut constater des inégalités (plus de budget pour les activités « masculines », des filles qui ont moins d'espace pour s'exprimer ou réaliser des activités...).

Ces phénomènes ont été analysés à l'aide du cabinet Genre et Ville dans le cadre du plan de promotion des droits des femmes et des solutions vont maintenant être mises en place pour favoriser la liberté et l'égalité des filles et des garçons d'Aubervilliers.





AGENDA



Dans le cadre des 12^e rencontres "femmes du monde en Seine-Saint-Denis" consacrant la journée internationale contre les violences faites aux femmes, l'observatoire des violences envers les femmes a choisi la Ville d'Aubervilliers pour accueillir un concert de Monica PASSOS, spectacle où se mêle jazz, bossa nova et traditions populaires brésiliennes.

*Embarcadère (rue Edouard Poisson)
le vendredi 25 novembre à 19h.
Gratuit.*



MARS : JOURNÉES MONDIALES DE L'ÉGALITÉ

Le programme des journées mondiales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les discriminations raciales (21 mars) à Aubervilliers seront disponibles sur le site internet de la Mairie www.aubervilliers.fr ou auprès de la mission Droits des femmes et lutte contre les discriminations de la Mairie (01 48 39 50 86) début 2016.

Si vous portez des initiatives...

N'hésitez pas à les faire connaître à la mission.



PAROLES



En 2016, un groupe d'une quinzaine de femmes et d'hommes fréquentant des ateliers sociolinguistiques à Aubervilliers et venant de pays très variés (Algérie, Cambodge, Géorgie, Île Maurice, Mauritanie, Sénégal, Serbie, Tunisie...) a été accompagné par la mission Droits des femmes et lutte contre les discriminations et Philippe Merlant journaliste à l'Ecole des métiers de l'information dans l'écriture d'un journal autour des luttes de femmes dans le monde.

Ce journal « Liberté, Egalité, Sororité » traite de la situation des femmes dans différents pays et propose des témoignages et des portraits de femmes exceptionnelles. A travers ces reportages, nous avons mesuré que si les problèmes sont partout les mêmes et que les mentalités évoluent encore moins rapidement que les lois, des femmes et des hommes se battent dans tous les pays pour l'égalité.

EXTRAIT

« On trouve des violences contre les femmes dans tous les pays car, souvent, les femmes travaillent dur mais l'homme garde la première place dans la société. C'est très difficile pour les femmes, et ce sont les traditions qu'il faudrait changer. Si je rencontrais une femme victime de violence, je lui dirais de demander de l'aide, de partir, car il y a beaucoup moins de problèmes après. Même si ce n'est pas facile, il faut travailler et arriver à vivre sa vie. Il est nécessaire de parler de ce phénomène et de faire sentir aux femmes qu'elles sont victimes et non responsables afin qu'elles partent avant qu'il ne soit trop tard. Il faut les aider à se reconstruire, prendre en charge leurs enfants afin que ceux-ci ne tombent pas sous la coupe du mari. Ces hommes ne devraient pas être appelés des hommes mais des bêtes sauvages. Il faut informer les victimes afin de changer les mentalités, vaincre les stéréotypes et pousser les gouvernements à adopter des mesures fortes (...)

Même si elles restent impunies dans certains pays, les violences envers les femmes dans le couple sont de moins en moins acceptées ».

Vijayantee



Vous pouvez retrouver le journal dans son intégralité sur la page de la Mission Droits des femmes et Lutte contre les discriminations :

<http://www.aubervilliers.fr/Mission-droits-des-femmes-et-lutte-contre-les-discriminations>



ADRESSES



Victime de discrimination ?



Rendez-vous à la Maladrerie



La Ville d'Aubervilliers et le Défenseur des droits ont noué un partenariat privilégié, illustré par une convention, signée par M^{me} la Maire lors du Conseil municipal du 23 juin 2016. Concrètement, c'est par exemple une deuxième permanence du Défenseur des droits, gratuite et confidentielle, que nous avons la chance d'accueillir à la salle de quartier « **MALADRERIE EMILE DUBOIS** » !

Vous pensez être victime ? Vous avez tout simplement des questions sur les discriminations ? Venez sans hésiter à la permanence du Défenseur des droits, qui se tient :

- ✗ À la salle de quartier Maladrerie – Emile Dubois
1 allée Henri Matisse
(à côté de la médiathèque Henri Michaux)
- ✗ Les lundis après-midi
- ✗ 14h- 15h : sans rendez-vous
15h- 17h : sur rendez-vous au 07 68 98 04 71

La déléguée locale du Défenseur des droits peut vous renseigner, examiner votre dossier et le cas échéant vous proposer de vous aider, pour un règlement à l'amiable ou un recours.

Quelque soit le critère de discrimination qui vous amène !



Le Défenseur des droits peut vous aider pour :

- Lutte contre les discriminations
- Droits des usagers des services publics
- Droits de l'enfant
- Déontologie de la sécurité

<http://www.defenseurdesdroits.fr/>

Le Défenseur des droits tient aussi toujours une permanence à la Maison de justice et du droit d'Aubervilliers, 20 rue Bernard et Mazoyer, sur rendez-vous, au 01.48.11.32.24, les mardis matin.

- ADRESSES UTILES -

Conseils aux femmes

- Planning familial du Centre municipal de santé 01 48 11 21 90
- Planification familiale (IVG, contraception, violences faites aux femmes, sexualité...) dans deux PMI,
- 16-18 rue Bernard et Mazoyer 01 48 34 43 13
- 18 rue du Buisson 01 48 34 73 58

• CIDFF – Informations générales aux femmes et permanences emploi 01 48 36 99 02

• Permanence emploi femmes vendredis après-midi – Maison pour tous ROSER 01 41 61 07 07

Discriminations

- Permanences du Défenseur des droits
- MJD d'Aubervilliers, sur rendez-vous les mardis matin, 20 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers, 01 48 11 32 24
- Salle de quartier Maladrerie – Emile Dubois les lundis après-midi, 14h-15h : sans rendez-vous; 15h-17h : sur Rendez-vous 1 allée Henri Matisse, (à côté de la médiathèque Henri Michaux), 07 68 98 04 71

Discriminations et santé

- Santé Info Droit 0810 004 333, n° Azur ou 01 53 62 40 30

Discriminations dans le logement

- L'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre 78-80 rue de la réunion 75020 Paris (01 44 64 04 51 du mardi au vendredi)

Discriminations en raison de l'origine ou de la religion

- Permanences du MRAP, Prendre rendez-vous au 01 53 38 99 99
- Permanence téléphonique de SOS Racisme les mardis et jeudis matin 01 40 35 36 55
- CCIF Collectif contre l'islamophobie en France 09 54 80 25 93

Handicap

- Coordination municipale du handicap 01 48 11 21 93

Homophobie

- SOS Homophobie 0810 108 135

Jeunes

- Mosaique, point d'accueil et d'écoute jeunes (12 à 17 ans), gratuit et anonyme, 22 rue Henri Barbusse 01 48 34 51 02

Maison de justice et du droit

Permanences gratuites sur rendez-vous (conflits familiaux, droits au logement, droit du travail, droit des étrangers...) 20 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers 01 48 11 32 24

Mariages forcés

- Voix de femmes 01 30 31 55 76

Violences envers les femmes

- Violences conjugales 3919
- Viols Femmes 0800 05 95 95
- Accompagnement local, association la Main Tendue 01 43 52 10 96
- Permanence juridique à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers 01 48 11 32 24
- SOS Femmes, 3 allée du Moulin, Bondy 01 48 48 62 27
- Consultations de victimologie à Aubervilliers CMS 01 48 11 21 90
- GAMS, contre les mutilations sexuelles et mariages forcés 01 43 48 10 87

Vols, violences et atteintes à la personne

- Pour déposer une main courante ou porter plainte : Commissariat d'Aubervilliers, 16-22 rue Réchossière.

- Pour les auteurs de violences : SOS violences familiales 01 49 96 32 55

Pour en savoir plus :

- www.defenseurdesdroits.fr/
- www.infofemmes.com/
- www.planning-familial.org/
- www.sos-homophobie.org/
- www.sosfemmes.com/
- stop-discrimination.gouv.fr/
- www.stop-violences-femmes.gouv.fr/